



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



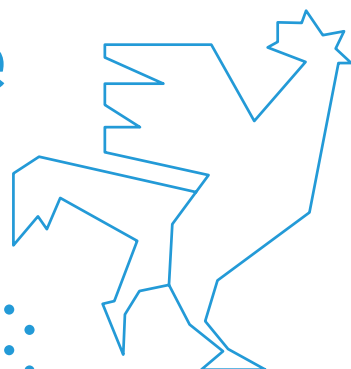
agence nationale
de la cohésion
des territoires



Territoires d'industrie

LANCEMENT DU TEMPS II 2023-2027

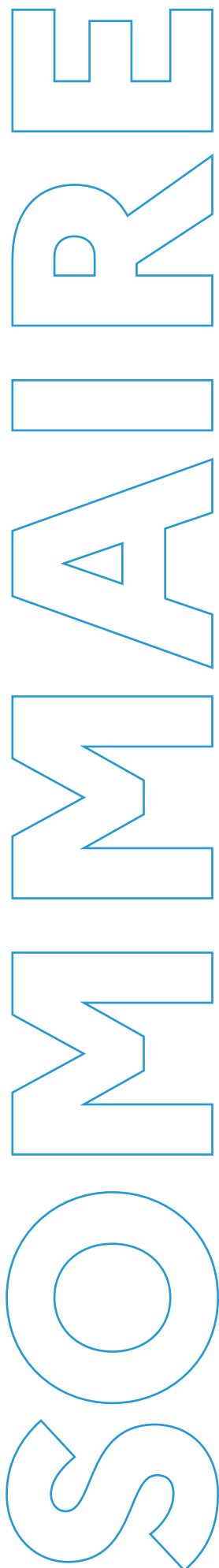
DOSSIER DE PRESSE - 9 NOVEMBRE 2023



**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**

**FRANCE
INDUSTRIE**

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agri - Industrie - Académie



P.3 **ÉDITORIAUX**



P.7 **BILAN DU TEMPS I DE TERRITOIRES D'INDUSTRIE**

- Chronologie et chiffres clés



P.11 **TERRITOIRES D'INDUSTRIE TEMPS II**

- Poursuivre et amplifier la réindustrialisation par et pour les territoires
- Carte des nouveaux Territoires d'industrie lauréats
- Une usine à projets
- Un soutien en animation renforcé
- Une offre complète d'ingénierie
- 100 millions d'euros d'investissement



P.21 **TERRITOIRES D'INDUSTRIE, C'EST AUSSI UN ACCOMPAGNEMENT ACCRU POUR...**

- Développer 50 sites clés en main France 2030
- L'AMI Rebond industriel: entre ingénierie et financement de projets pour les territoires en transition
- Soutenir le développement des compétences et la formation
- Poursuivre la mobilisation des opérateurs partenaires au service des Territoires d'industrie



P.28 **ANNEXE**

- Liste des Territoires d'industrie



Christophe Bechu
Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

La territorialisation est la clé de notre politique industrielle. Depuis 2018, le programme Territoires d'industrie s'attache à renforcer les liens entre élus locaux et industriels pour créer un terreau fertile au développement industriel de nos territoires et travailler sur les enjeux de compétences, d'attractivité des métiers, d'écosystèmes d'innovation, de disponibilités foncières... La gouvernance partenariale et tripartite de Territoires d'industrie (collectivités, régions, État) s'est aussi relevée être positive, permettant la mobilisation de tous les échelons au service d'un objectif : le développement industriel de nos territoires.

Pour ce temps, et dans la continuité des travaux menés par la loi Industrie verte, le gouvernement a souhaité renforcer l'offre de service du programme en mobilisant notamment une enveloppe de 100 millions d'euros du Fonds vert pour l'année 2024 afin d'accompagner la transition vers une industrie verte et la reconstitution des filières historiquement ancrées dans nos territoires. À ce titre, les territoires sont mobilisés pour accompagner la transition écologique et énergétique des industriels avec près de 250 projets proposés d'écologie industrielle et territoriale.

Aujourd'hui, ce sont 183 territoires lauréats qui s'engagent jusqu'en 2027, cette dynamique témoigne de la volonté des acteurs territoriaux pour engager la reconquête industrielle.



Roland Lescure
Ministre délégué chargé
de l'Industrie

Avec 90 000 emplois créés et la création nette de 300 usines depuis 2017, l'industrie française relève la tête. Il nous faut poursuivre et amplifier cette dynamique. La loi sur l'industrie verte en sera un vecteur essentiel, avec des mesures dédiées à l'accélération des procédures d'autorisation environnementale, à la commande publique et au financement de l'industrie.

Au-delà de cette loi, c'est un travail partenarial qui doit s'engager avec tous les élus locaux. Le 11 mai dernier, lors de la présentation de la stratégie de réindustrialisation du pays, le président de la République a annoncé le lancement de la seconde phase du programme « Territoires d'industrie ». Un programme éminemment territorial, ascendant, basé sur une gouvernance locale associant à la fois les élus et les chefs d'entreprise, et sur un travail d'équipe entre tous les acteurs publics.

Aujourd'hui, la carte de ce programme fait l'objet d'une révision, tout comme l'offre de services du programme, en gardant sa philosophie souple, transverse et partenariale avec les collectivités. Les enjeux de foncier, de compétences, de transition écologique et d'innovation seront prégnants dans cette nouvelle phase.

J'invite tous les industriels et élus locaux à vous saisir de ce programme qui constitue le volet territorial de notre politique industrielle.



Dominique Faure
Ministre déléguée chargée
des Collectivités territoriales
et de la Ruralité

Le programme Territoires d'industrie accompagne, depuis sa création en 2018, plus de 1800 projets, dans l'ambition présidentielle de réindustrialisation du pays, gage de souveraineté, de prospérité et de fiertés locales! Ce sont 149 territoires qui se sont saisis de la démarche, soit plus de 500 EPCI, permettant ainsi la création de milliers d'emplois dans des territoires souvent très ruraux.

Il est aujourd'hui question de poursuivre l'engagement des premiers Territoires industries mais aussi de pouvoir accueillir de nouveaux territoires volontaires pour encourager leur potentiel industriel. La définition de la nouvelle carte des Territoires d'industrie, en plus de répondre aux ambitions de transition écologique et de réindustrialisation, permet d'inclure de nouvelles collectivités et filières industrielles, mais aussi de redéfinir les plans d'action et priorités des lauréats se réengageant dans le dispositif. C'est l'occasion de réaffirmer le soutien de l'État par la mobilisation d'une enveloppe exceptionnelle de 100 millions d'euros pour les projets de ces territoires!

Le succès de ce programme repose sur une démarche partenariale, à l'image de son caractère interministériel appuyé par un copilotage local, entre Régions et État.

Tout cela, à partir des besoins du terrain. La gouvernance locale de chaque projet industriel, assurée par un binôme élu et industriel, est indispensable pour répondre aux besoins du terrain. Plus particulièrement, c'est cette hétérogénéité et complémentarité des acteurs nationaux et locaux, mais aussi publics et privés, qui font la force de ce programme.

Territoires d'industrie marque la réussite d'une démarche ambitieuse et structurante pour l'avenir de nos territoires.



Carole Delga
Présidente de Régions de France

Notre pays doit relever des défis économiques et environnementaux majeurs. Ces transformations nous poussent à innover en déployant des outils diversifiés pour soutenir notre outil productif et favoriser les relocalisations. En tant que décideurs politiques nous nous assurons que ces évolutions bénéficient à tous. Notre réindustrialisation doit être équilibrée sur l'ensemble de notre territoire et pourvoyeuse d'emplois dans chaque bassin de vie. C'est tout le sens du programme Territoires d'industrie. Grâce à cette deuxième édition nous souhaitons renforcer ce qui fait la force de ce dispositif : un dialogue constant entre l'État, les collectivités et nos entreprises, afin de revitaliser, soutenir et développer les initiatives locales et notre tissu économique. Les Régions sont plus que jamais engagées pour accompagner nos entreprises et leurs projets. Nous avons confiance dans le savoir-faire industriel français. »



Sébastien Martin
Président d'Intercommunalités
de France

Depuis son lancement en 2018, Territoires d'industrie s'est imposé comme un levier indispensable à la réussite de notre stratégie de renaissance industrielle nationale en permettant à chaque territoire d'en être pleinement acteur. Avec ce temps 2 du programme et grâce aux contributions de l'ensemble de ses partenaires, nous nous engageons encore davantage dans cette dynamique en permettant aux territoires de répondre aux besoins des entreprises pour qu'elles s'implantent et se développent. Les élus d'Intercommunalités de France sont fiers de s'investir pour la réussite de cette ambition nationale. »



Alexandre Saubot
Président de France Industrie

L'industrie est une économie ancrée dans les Territoires : 70 % des emplois industriels se situant dans des villes de moins de 20 000 habitants, il était nécessaire de recréer du lien et de l'intérêt au niveau local. Le programme Territoires d'industrie favorise les collaborations entre élus et industriels pour porter des projets sur le terrain. Nous saluons cette proximité au service de l'efficacité et adressons nos vœux de réussite aux 183 territoires lauréats de ce « temps II ».



Bilan du temps I de Territoires d'industrie



Christophe Bouillon
Président de l'Agence nationale
de la cohésion des territoires

Depuis 2018, les collectivités locales ont su se montrer particulièrement résilientes face aux crises et ont su se mobiliser pour le développement industriel de leur territoire notamment à travers le programme Territoires d'industrie. Pour ce temps II, ce sont de nouveaux territoires avec davantage de projets industriels qui ont émergé. La synergie entre les élus locaux et les acteurs industriels des territoires est la clé du cercle vertueux nécessaire à l'attractivité de nos territoires. »

Territoires d'industrie

NOVEMBRE
2018

LANCEMENT
DU PROGRAMME

2019
2020

INSTALLATION
ET DÉPLOIEMENT

Lancement du programme à l'occasion du Conseil national de l'Industrie le 22 novembre 2018, par le Premier ministre après une mission de préfiguration réalisée par des élus, industriels et experts de l'industrie.

UN PROGRAMME FONDÉ SUR 4 FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS



Une **carte blanche** aux territoires pour construire leurs plans d'actions qui fait du programme une « usine à projets »



Des **binômes élus locaux – industriels** au cœur de l'animation du dispositif, soutenu par un **chef de projet**



Un dispositif copiloté par les Régions et l'État pour partir des **besoins du terrain**



Un programme **interministériel** copiloté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Industrie

- Installation de la gouvernance
- Identification des enjeux territoriaux
- Recensement des projets
- Définition des plans d'actions
- Réalisation d'études de préfiguration
- Suivi de l'avancement des projets dans les territoires



149
Territoires
d'industrie

17
régions
mobilisées

551
EPCI
engagés

1,75
million
d'emplois
industriels

1 800
projets remontés
dans les plans
par les binômes
élus-industriels

JUILLET
2020

PACK REBOND

À PARTIR DE
SEPTEMBRE
2020

RELANCE ET
ACCÉLÉRATION

Déploiement de mesures exceptionnelles suite à la crise sanitaire et publication d'un « Pack Rebond »

66

nouveaux sites industriels « clés en main » pour raccourcir les délais d'implantation et attirer de nouveaux investissements.

Une aide en ingénierie

de relocalisation industrielle

De nouvelles formations industrielles

dans les villes moyennes : un appel à manifestation d'intérêt du Conservatoire national des arts et métiers.

Favoriser le recrutement des volontaires territoriaux en entreprise (VTE)

Une aide de 4 000 € par entreprise

Mise en œuvre du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires et de mesures exceptionnelles pour une relance rapide et durable.



2 400
lauréats

44 700
créations d'emplois prévisionnelles

12 %
des projets accélérés en faveur de la relocalisation

950
millions €
accordés dans le cadre du fonds d'accélération des investissements industriels

8,2
milliards €
d'investissements industriels soutenus

Dans le cadre de France relance, le déploiement de la méthode « **CHOC INDUSTRIEL** » pour les territoires qui rencontrent de forts enjeux de désindustrialisation et/ou font face à la mutation de certaines filières industrielles.

20
territoires accompagnés

7 000
créations d'emplois prévisionnelles

975
projets identifiés

2,4
milliards €
d'investissements industriels recensés



Territoires d'industrie Temps II



Stanislas Bourron
Directeur général de l'Agence nationale
de la cohésion des territoires

Les ambitions nationales en termes de réindustrialisation verte ne peuvent que passer par les territoires et les collectivités locales qui bénéficient d'une connaissance fine des enjeux locaux et d'une proximité avec les écosystèmes économiques à développer. Le temps II du programme Territoires d'industrie, porté par l'ANCT, proposera une offre de service renouvelée, notamment en ingénierie, pour répondre aux besoins définis par les acteurs locaux et les accompagner dans la mise en œuvre des plus de 2 000 projets déjà identifiés en faveur du développement industriel.»



Thomas Courbe
Directeur général des entreprises

Territoires d'industrie est un catalyseur de projets locaux qui permet de développer une politique industrielle du dernier km. Dans ce temps II, la démarche accompagnera les territoires dans la réponse aux grands enjeux de notre industrie : réindustrialisation, décarbonation, sobriété foncière, attractivité des métiers. »

Poursuivre et amplifier la réindustrialisation par et pour les territoires

Le 11 mai 2023, le Président de la République présentait l'objectif de faire de la France la championne de l'industrie verte en Europe et annonçait le lancement d'une nouvelle phase du programme Territoires d'industrie.

L'ambition nationale d'une industrie souveraine et décarbonée ne saurait se passer des territoires : les acteurs locaux sont au cœur du projet industriel de par leur connaissance du terrain, de ses défis et enjeux. En écho à France 2030, Territoires d'industrie répond aux enjeux immédiats et amorce le pivot à l'échelon local en accompagnant la structuration des projets et en favorisant les synergies entre élus et industriels. Pour cette nouvelle phase, Territoires d'industrie conserve ainsi son **approche ascendante** des projets et sa **gouvernance tripartite** :



LOCALE

Démarche animée par un binôme élu-industriel appuyé par un chef de projet



RÉGIONALE

Co-pilotage État-Région pour coordonner la démarche, définir les orientations stratégiques



NATIONALE

Suivi de la coordination de l'offre de services et du déploiement opérationnel des engagements pris par l'état et les opérateurs partenaires

Comité de pilotage :

- Ministère de l'Industrie
- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Régions de France
- Intercommunalités de France
- France industrie

Pour le temps II, les territoires ont été invités à candidater au programme en structurant des plans d'actions évolutifs autour de 4 nouveaux axes, qui ont émergé lors du temps I.

4 AXES



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

des Territoires d'industrie



Faire des territoires des ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION AMBITIEUX



Lever les freins au recrutement et

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

dans des territoires industriels attractifs



MOBILISER UN FONCIER INDUSTRIEL ADAPTÉ

aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités

NOUVELLE CARTE DU PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE

à l'issue des candidatures (juin - sept)

183

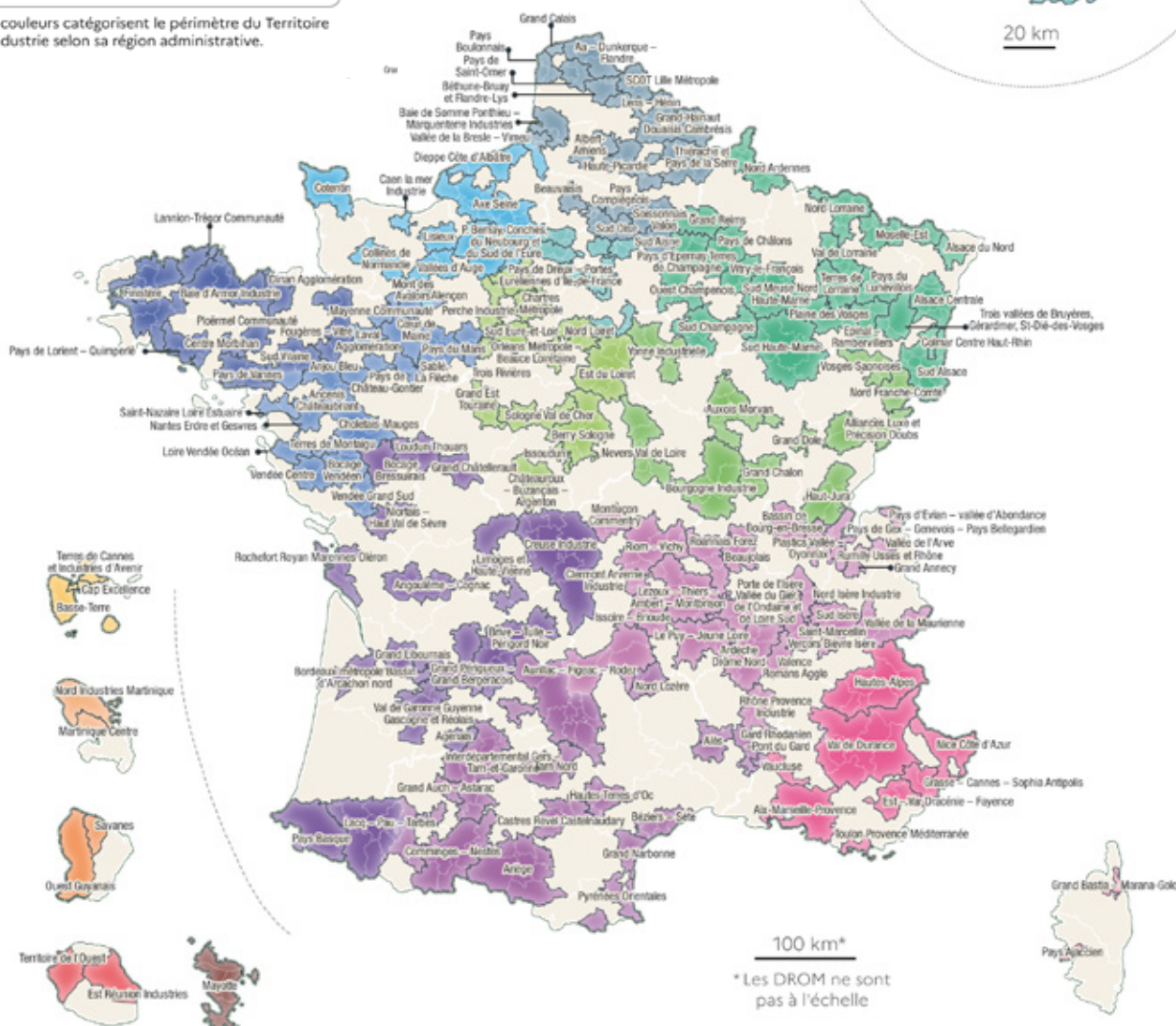
territoires d'industrie



À date du 09 novembre 2023

— Périimètre du Territoire d'industrie
 L'OREM Nom du Territoire d'industrie

Les couleurs catégorisent le périmètre du Territoire d'industrie selon sa région administrative.



Une usine à projets

Chaque territoire construit un plan d'action évolutif pour concrétiser ses ambitions. Au lancement du temps II, 2150 actions* en faveur de la réindustrialisation ont déjà émergé.

DES AXES STRATÉGIQUES MAJEURS



TRANSITION ÉCOLOGIQUE



54 PROJETS
Gestion de l'eau

269 PROJETS
Transition énergétique

224 PROJETS
Écologie industrielle et territoriale



FONCIER INDUSTRIEL



277 PROJETS
Optimisation /
densification foncière

152 PROJETS
Requalification
de friches



* Actions ont recensées dans le cadre des candidatures au temps II - Une action peut être comptée dans plusieurs catégories

INNOVATION



97 PROJETS
Développement de
l'infrastructure et des
usages numériques

203 PROJETS
Développement
des écosystèmes de
recherche et innovation



En parallèle à France 2030 qui appuie le développement de l'innovation de rupture, le programme Territoires d'industrie soutient la réindustrialisation par la création d'outils de production pour des filières structurantes dans les territoires.

232 PROJETS
Pour soutenir des filières

Exemples des filières soutenues :
Agroalimentaire, automobile, bois,
textile, matériaux bio-sourcés...

COMPÉTENCES ET ATTRACTIVITÉ



148 PROJETS
Développer la
marque employeur

268 PROJETS
Valoriser l'industrie
du territoire

208 PROJETS
Ouvrir des formations
industrielles

123 PROJETS
Anticiper les besoins
de formation de demain



Une nouvelle offre de services pour les territoires



Un soutien en animation renforcé

UN CHEF DE PROJET POUR TOUS LES TERRITOIRES

Les chefs de projet sont les chevilles ouvrières des Territoires d'industrie. Ils ont pour mission d'appuyer le binôme élu-industriel ainsi que de piloter et d'animer la démarche locale. Ils ont pour objectif d'identifier et d'accélérer le développement des projets mis en œuvre dans le cadre du programme.

Ainsi, les chefs de projets sont les premiers interlocuteurs des industriels comme des acteurs institutionnels.

Pour le temps II, l'ambition est de doter tous les territoires labellisés d'un chef de projet et de déployer des chefs de projets régionaux.

MODALITÉS DU FINANCEMENT

Les Territoires d'industrie pourront bénéficier d'un cofinancement de l'État, afin de faciliter le recrutement d'un chef de projet dédié (ou d'assurer le renouvellement d'un poste). Le montant de cette subvention en fonctionnement est modulé en fonction de la typologie de territoire :

- **30 000 €** par an pour les Territoires d'industrie composés d'une ou deux intercommunalités ;
- **40 000 €** par an pour les Territoires d'industrie composés de trois intercommunalités ou plus ;

Ce soutien sera renouvelé annuellement et conditionné à un engagement des territoires à assurer a minima 30 % de cofinancement du poste. Des mutualisations pourront également être recherchées avec des postes de chefs de projet déployés dans le cadre d'autres programmes de l'ANCT.

ANIMATION DU RÉSEAU DES CHEFS DE PROJETS

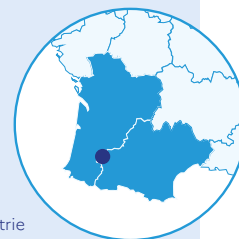
Un accompagnement est proposé aux chefs de projet afin de faciliter leur prise de poste et leur travail au quotidien : parcours de formation, ateliers d'échanges thématique, plateforme collaborative d'échanges, mise à disposition de ressources clés, etc.

Le rôle majeur des chefs de projet dans l'animation du programme

TERRITOIRE D'INDUSTRIE
LACQ PAU TARBES



Audrey Le-Bars
Chef de projet
Territoire d'industrie



« Le contrat du Territoire d'industrie interrégional Lacq-Pau-Tarbes, signé en juillet 2020, a permis d'estomper la frontière administrative qui préexistait entre les acteurs industriels et institutionnels locaux.

Mon rôle en tant que directrice de projet, est d'être la cheffe d'orchestre de l'ensemble des partenaires publics et privés engagés, sous l'égide de deux binômes élus-industriels et des instances de dialogue et de travail mises en place dans le cadre du programme. Cette animation se traduit par un appui individuel (veille sur les dispositifs d'aides, relais d'information, interconnexions avec les partenaires publics) et collectif pour les industriels via une mise à disposition d'outils et un dialogue constant sur des thématiques transversales impactant leur activité au quotidien. À travers ce soutien, de nombreux projets locaux ont été lauréats de France Relance et un travail est actuellement mené sur France 2030.

En parallèle, nous avons engagé plusieurs actions collectives dont une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales qui a précédé le programme « Pyrénées Industrie Compétences ». Cette initiative a notamment permis de développer de nouvelles offres de formation adaptées aux besoins des industries locales. Nous avons également ciblé les jeunes avec des actions innovantes telles que le concours « Top Gun » sur la découverte des métiers de l'aéronautique.

Une offre complète d'ingénierie

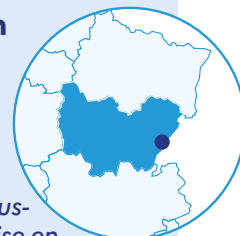
UNE AIDE À LA STRUCTURATION DE PROJETS

Les territoires ne manquent pas d'idées en matière de projets industriels. Force est de constater que la préfiguration et la structuration de ces derniers peuvent être complexes. L'ingénierie de l'ANCT consiste, entre autres choses, à mettre un cabinet d'étude externe à la disposition d'un territoire pour l'accompagner dans la construction de son projet (dresser un diagnostic, organiser les aspects techniques, utilité pour les différents acteurs, identification de financements, etc. et/ou sa mise en œuvre. Il s'agit d'un soutien temporaire, généralement de quelques mois, à l'issue desquels les territoires pourront faire émerger des feuilles de route ou développer plus concrètement des projets.

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, les moyens d'ingénierie de l'ANCT sont mobilisables par les territoires labellisés pour les sujets relatifs à l'innovation, la transition écologique, au foncier et aux compétences. En fonction de la nature du projet, les opérateurs partenaires du programme pourront également mobiliser leurs ingénieries.

L'appui à la structuration de la filière horlogère

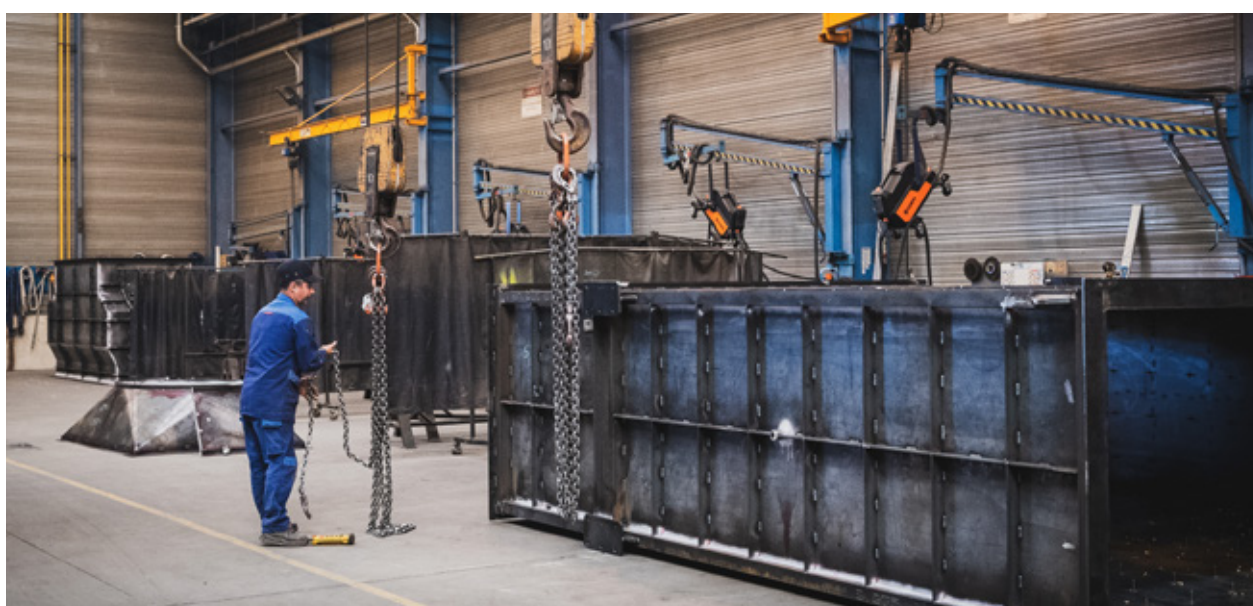
TERRITOIRE D'INDUSTRIE
DU HAUTS-DOUBS



La mission de soutien en ingénierie au Territoire d'industrie du Hauts-Doubs visait la mise en place d'un accompagnement à l'innovation pour les acteurs de la filière horlogère. L'objectif: identifier les initiatives innovantes et créer des passerelles entre les industriels, les acteurs de la formation et de l'innovation, notamment dans le domaine des micro et nanotechnologies.

Dans le cadre de cette mission, 5 chantiers structurants:

- Relocalisation des composants
- Création d'une structure commune d'innovation
- Accompagnement des projets de R&D
- Volet formation et compétences
- Technologies de processus.



100 millions d'euros d'investissement

DEVELOPPER EN TERRITOIRES D'INDUSTRIE DES CHAÎNES DE VALEUR INDUSTRIELLES CLÉS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En lien avec les objectifs d'accélération de la transition écologique et de réindustrialisation des territoires, 100M€ seront déployés dès 2024, dans le cadre du Fonds Vert, afin de soutenir des projets d'investissements industriels structurants et aux impacts positifs notamment en matière de transition écologique.

QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE FINANCÉS ?

Les projets recherchés seront principalement des **projets d'investissements industriels structurants et ambitieux sur le plan environnemental** (ex : projet exemplaire en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources, de décarbonation, de génie écologique etc.) et qui contribuent à l'émergence, le renforcement et/ou la réindustrialisation de **chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique**.

Des projets contribuant au développement des compétences en lien avec ces mêmes chaînes de valeur pourront également être accompagnés, ainsi que des projets situés dans des territoires confrontés à des « chocs industriels ».

Ces projets, soutenus par les collectivités locales concernées, devront être situés en Territoires d'industrie et s'inscrire en lien avec la stratégie industrielle des territoires.

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER ?

Les demandes d'aides peuvent être déposées au fil de l'eau sur Démarches simplifiées via la plateforme Aides Territoires à compter de janvier 2024. Un cahier d'accompagnement à destination des porteurs de projet apportera les précisions utiles.

Le dispositif coordonné par la DGALN, la DGE et la Délégation aux Territoires d'industrie sera géré de manière déconcentrée par les Préfectures de région avec l'appui de l'ADEME et en concertation avec les Conseils régionaux.

Exemples de chaînes de valeur ciblées

A titre d'exemple, les projets soutenus pourront relever des secteurs suivants :

- Bioéconomie pour le développement de produits biosourcés ;
- Nouvelles mobilités durables ;
- Souveraineté alimentaire et relocalisation des filières agroalimentaires ;
- Relocalisation de biens de consommation courants ;
- Recyclage de matériaux ou matières premières, à l'économie circulaire et au réemploi, ou à la valorisation de déchets et co-produits ;
- Stratégie de diversification pour des territoires fragiles dont l'économie est impactée par le changement climatique.



Territoires d'industrie, c'est aussi un accompagnement accru pour...



Jean-Baptiste Gueusquin

Directeur du programme
Territoires d'industrie

Territoires d'industrie, c'est aussi une façon de désiloter l'action publique en faveur du développement industriel et territorial. C'est donc un travail d'équipe avec des ministères, opérateurs et collectivités partenaires pour faciliter la mobilisation de leurs compétences, de manière transverse, en réponse directe aux besoins exprimés dans les plans d'actions. En plus des outils spécifiques aux Territoires d'industrie présentés précédemment, l'objectif est aussi de faire effet levier sur l'ensemble des dispositifs existants et de faire des Territoires d'industrie les lieux privilégiés de la reconquête industrielle. »

Développer 50 sites clés en main France 2030

Dans la continuité de l'initiative des sites « clés en main », le Président de la République a annoncé l'objectif de faire émerger 50 sites clés en main France 2030 pour accueillir de nouveaux projets industriels en adéquation avec la politique de lutte contre l'artificialisation des sols. Coordonnée par la délégation aux Territoires d'industrie et rassemblant les opérateurs comme la Banque des Territoires et Business France, cette démarche vise à identifier des sites à potentiel, et à proposer un accompagnement renforcé, site par site, pour permettre la montée en gamme du foncier industriel.



COMMENT IDENTIFIER ET SÉLECTIONNER LES SITES CLÉS EN MAIN FRANCE 2030 ?

L'identification des sites à potentiels repose sur une collaboration entre les Préfectures de région, les Conseils régionaux et leurs agences régionales de développement, afin de présenter 5 à 10 sites par région.

Une première relève aura lieu le 1^{er} décembre 2023, puis d'autres suivront en 2024 afin de maintenir un nombre significatif de sites à potentiel. Si les sites peuvent présenter des niveaux de maturité différents (site déjà clé en main, site à reconverter, zones d'activités ou friche à réhabiliter, etc.), un certain nombre de critères – pas nécessairement cumulatifs – devront être étudiés prioritairement :

- disposer d'une maîtrise foncière ;
- présenter une forte attractivité économique (taille, accessibilité logistique, bassin d'emploi et écosystème industriel) ;
- limiter les impacts environnementaux, en particulier l'artificialisation des sols ;
- être raccordables aux infrastructures nécessaires pour les activités industrielles (eau, électricité, numérique) ;
- posséder un écosystème différenciant dans le territoire (entreprises déjà implantées, laboratoires de recherche, etc.) ;
- impliquer activement les collectivités locales.



QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES SITES IDENTIFIÉS ?

L'ambition est de proposer une cinquantaine de nouveaux fonciers disponibles rapidement pour accueillir de nouvelles activités industrielles. Afin que les sites soient véritablement clés en main et ceux dans un délai minimum, la démarche propose un accompagnement site par site via les dispositifs mis en place par le Gouvernement et les différents opérateurs :

- un soutien en ingénierie (mobilisation de prestataires externes, co-financement d'études, expertise juridique ou de faisabilité...) ;
- initiation et finalisation des procédures administratives (études environnementales, diagnostics pollution, études archéologiques...) et appui au suivi de projet par un comité opérationnel piloté par la préfecture en lien avec l'ensemble des opérateurs pertinents et services instructeurs.
- des financements (fonds vert, prêt ou investissement de la Banque des Territoires...)

La démarche des sites clés en main France 2030 n'est pas limitée aux seuls Territoires d'industrie. Toutefois, pour les sites situés en Territoires d'industrie, un appui en ingénierie supplémentaire via le chef de projet pourra également être sollicité.

Pour candidater :

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-foncier-industriel



Accompagner les territoires dans leur transition industrielle

L'AMI Rebond industriel entre ingénierie et financement de projets pour les territoires en transition

Les **filières du transport**, et en particulier la **filière automobile**, fragilisées par la crise sanitaire et les difficultés d'approvisionnement en composants critiques, nécessitent d'importants investissements et une refonte en profondeur des filières pour faire **face au défi majeur de la transition vers le véhicule bas carbone, notamment électrique et à hydrogène**.

Dans ce cadre, l'AMI Rebond industriel contribue activement atteindre l'ambition française de produire à **l'horizon 2030 2 millions de véhicules électriques et hybrides chaque année**.

En effet, cet accompagnement permettra d'**amplifier la transition de l'industrie automobile** au travers d'une stratégie complète d'investissement lourd aussi bien dans le déploiement des stations de recharges électrique rapide, le transport collectif, les nouvelles formes de déplacement et dans une nouvelle stratégie industrielle.

 **100 M€ DU PLAN D'INVESTISSEMENT FRANCE 2030 MOBILISÉS :**
un appui qui combine soutien en ingénierie et aides mobilisables pour faire émerger de nouveaux projets sur les territoires

ÉTAPE 1



10 M€

de crédits en ingénierie auprès des **industriels et acteurs locaux** afin d'identifier les projets à soutenir

ÉTAPE 1

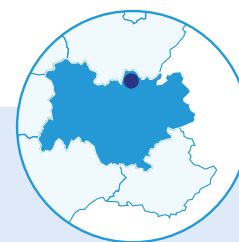


90 M€

de subventions et d'avances remboursables pour les **projets industriels matures et innovants recensés** dans le cadre des accompagnements en ingénierie



Un accompagnement semblable à « Rebond Industriel » pourra également être proposé de manière exceptionnelle (2 à 3 fois par an) à des Territoires d'industrie qui feraient face à des difficultés importantes sur le plan industriel hors filières du transport (ex : restructuration de site, etc.). La mesure « Territoires d'industrie en transition écologique » du Fonds Vert sera alors mobilisée en priorité au bénéfice de ces territoires en complément d'ingénierie déployée par l'ANCT.



Le Rebond du Territoire d'industrie Bourg-en-Bresse

La communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse et la communauté de communes de la Veyre, qui forment depuis 2020 le Territoire d'industrie Bourg-en-Bresse, ont été retenues sur cet Appel à Manifestation d'intérêt (AMI). Cet accompagnement sur-mesure, déployé au sein des territoires lauréats, permet :

- d'établir un état des lieux complet de l'écosystème industriel du territoire pour évaluer sa dynamique et ses enjeux ;
- d'accompagner et d'accélérer les projets industriels structurants pour les territoires ;
- de concevoir une feuille de route à mettre en œuvre pour doter le territoire d'une véritable stratégie industrielle.

70 industriels ont pu être rencontrés de juin à septembre 2023, représentant un portefeuille de 180 projets industriels, pour plus de 210 millions d'euros d'investissements productifs et 410 créations potentielles d'emplois.

L'appui en ingénierie a également permis d'approfondir la stratégie de réindustrialisation du territoire, dans une logique de co-construction avec les parties prenantes, industriels et institutionnels. Cette feuille de route se décline autour des enjeux clés suivants :

- Recrutement et compétitivité des entreprises ;
- Développement de filières, collaborations et innovation ;
- Sobriété foncière et zones d'activités de demain.

CARTE DES TERRITOIRES LAURÉATS



AU 9 NOVEMBRE 2023

- Territoires lauréats de l'AMI « Rebond industriel »
- Territoires lauréats hors France 2030



Soutenir le développement des compétences et la formation

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE

Une des difficultés majeure rencontrée par les entreprises industrielles est la pénurie de main d'œuvre qualifiée. Le dispositif du Volontariat Territorial en Entreprise, opéré par BPI France, permet d'attirer des jeunes talents (étudiants bac+3 et aux jeunes diplômés depuis moins de 2 ans) dans les PME et ETI industrielles. Depuis 2020, les entreprises situées en Territoires d'industrie peuvent bénéficier d'une aide de 4 000 euros pour l'embauche d'un jeune talent via ce dispositif. Cette aide, financée par l'état et la Banque des Territoires, est également cumulable avec l'aide proposée pour le « VTE vert » pouvant aller jusqu'à 8 000 euros (soit 12 000 euros total) et qui vise à recruter un jeune sur des missions de transition énergétique et écologique.

Plus d'informations : www.vte-france.fr

300 VTE à date



LES ÉCOLES DE PRODUCTION

Le réseau des Écoles de Production compte, à date, 65 établissements ouverts, contre 25 en 2020. Le projet de loi Industrie Verte soutient la mesure de remettre l'industrie au cœur des formations et affiche ainsi un objectif de 100 Écoles de Production déployées en France d'ici 2027.

Les Écoles de Production sont des écoles techniques privées, reconnues par l'État, qui offrent une « troisième voie » de formation, entre les lycées professionnels et les CFA, à tous les jeunes motivés, dès 15 ans, qui veulent apprendre autrement leur métier, et pour lesquels le système éducatif classique se révèle inadapté. Elles constituent un modèle d'accès à des métiers industriels et assurent la formation de talent pour les entreprises qui peinent à recruter.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires dans le cadre de sa mobilisation pour le programme Territoires d'industrie ont accompagné le déploiement de 39 Écoles de Production depuis 2021. Cet accompagnement représentait un appui en ingénierie ou en financement (via France Relance ou l'offre de la Banque des Territoires)

Cet appui a permis d'apporter une réponse structurante pour le soutien aux compétences industrielles dans les Territoires d'industrie.

Plus d'informations : www.ecoles-de-production.com

39 écoles de production

déployées dans le cadre du programme Territoires d'industrie depuis 2021





Poursuivre la mobilisation des opérateurs partenaires au service des Territoires d'industrie

Dans la convention signée le 9 novembre 2023, la direction Territoires d'industrie et les opérateurs ont formalisé leur engagement en faveur de l'industrie verte et de l'attractivité des territoires. Les nombreuses synergies entre les partenaires permettront de couvrir tous les aspects des projets en développement dans les territoires.



Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Porte d'entrée unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil, de financement en prêts et en investissement, et des services bancaires à tous ses clients. Déployée dans ses 16 directions régionales et ses 37 implantations territoriales, elle s'adresse à tous les territoires, avec l'ambition de lutter contre les inégalités territoriales.

Opérateur historique du développement économique aux côtés des acteurs locaux, la Banque des Territoires soutient la reconquête industrielle avec le programme Territoires d'industrie lancé en 2018. Sa mission : accompagner l'attractivité industrielle en finançant l'aménagement, les infrastructures et la formation, afin que les industriels puissent se concentrer davantage sur leur cœur de métier, c'est à dire la production.

La Banque des Territoires déploie plus d'1 Md€ sur les 5 prochaines années :

- L'accompagnement ad-hoc des industriels, en vue d'une industrie décarbonée (à hauteur de 600 M€)
- L'accompagnement des territoires pour augmenter l'attractivité de leur foncier industriel, en augmentant le niveau des équipements, infrastructures et services du foncier industriel via le financement (à hauteur de 450M€) du pré-aménagement et le pré-équipement des sites clés en main France 2030.



L'Ademe, agence de la transition écologique, intervient dans la connaissance, la mobilisation, le conseil et l'aide à la réalisation. Elle agit notamment dans les domaines de l'énergie, de la lutte contre le changement climatique, de la qualité de l'air, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, de la consommation et de la production durables, de la gestion des sites et sols pollués, et des villes et territoires durables.

Son approche passe par le soutien financier, la labellisation des territoires, la publication de guides ou encore la formation. L'Ademe est au service de tous les acteurs (État, entreprises, collectivités, citoyens).

Dans le cadre des Territoires d'industrie, l'Ademe accompagne les acteurs industriels dans leur transition écologique: principalement transition énergétique, économie circulaire et gestion durable du foncier.





Bpifrance accompagne et finance les entreprises industrielles de toutes tailles à chaque étape de leur développement, de la genèse de nouveaux projets de transformation et d'innovation, à leur industrialisation et internationalisation, en soutenant leur transition écologique et énergétique.

Ancrée dans les territoires avec ses 50 antennes régionales, Bpifrance propose ses différentes offres aux industriels des Territoires d'industrie (prêts verts, diagnostics, accélérateurs pour les dirigeants d'entreprises...). Bpifrance opère le volet investissement de l'AMI Rebond Industriel ainsi que le VTE, et participe à la valorisation de l'attractivité de l'industrie dans les Territoires d'industrie par l'animation de la communauté French Fab.



Dans le cadre du temps II, Business France poursuit son action au profit des territoires qui souhaitent travailler sur les enjeux d'attractivité internationale et de prospection d'investisseurs étrangers. Ces actions sont réalisées en étroite collaboration avec les Agences régionales de développement économique.

Dans le cadre des territoires prioritaires, Business France proposera une offre de service renforcée pour appuyer les territoires dans la recherche de prospects internationaux et travailler leur politique d'attractivité, au service de la création d'emploi.



Action Logement est de longue date aux côtés des territoires pour les aider à lever les difficultés en matière d'hébergement qui pèsent sur l'attractivité des entreprises et pénalisent les salariés. AL s'attache particulièrement à proposer des services et des aides qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté. Dans ce cadre, une aide spécifique est disponible dans le cadre du VTE pour aider les alternants et les jeunes diplômés à s'installer en territoires d'industrie. En outre, AL est pleinement mobilisé pour répondre aux actions spécifiques des territoires sur les sujets d'hébergement et de logement des salariés et informer au mieux de son offre en Territoires d'industrie.



Les enjeux liés aux besoins de recrutement et de compétences et à l'accompagnement des transitions professionnelles dans le secteur industriel constituent un axe fort du programme Territoires d'industrie, quand un industriel sur deux prévoit des difficultés de recrutement de ses salariés.

L'engagement de Pôle emploi est indispensable pour relever les défis auxquels est confronté le secteur de l'industrie. À travers nos événements #Tousmobilisés et nos méthodes de recrutement innovantes, nous mettons tout en œuvre pour mieux faire connaître les métiers auprès des demandeurs d'emploi et adapter les formations aux besoins de recrutements des entreprises.

ANNEXE

Liste des Territoires d'industrie

Outre-mer

971 - Guadeloupe	Basse-Terre
971 - Guadeloupe	Cap Excellence
972 - Martinique	Martinique Centre
972 - Martinique	Nord Industries Martinique
973 - Guyane	Ouest Guyanais
973 - Guyane	Savanes
974 - La Réunion	Est Réunion Industries
974 - La Réunion	Territoire de l'Ouest
976 - Mayotte	Mayotte

Île-de-France

92 - Hauts-de-Seine	Boucle Nord de Seine
95 - Val-d'Oise	Cergy Ouest 95
91 - Essonne	Grand Paris Sud-Seine-Essonne-Sénart
95 - Val-d'Oise	Grand Roissy Le Bourget
93 - Seine-Saint-Denis	
94 - Val-de-Marne	Grand-Orly Seine Bièvre
77 - Seine-et-Marne	Marne et Brie Industries
77 - Seine-et-Marne	Melun – Villaroche
77 - Seine-et-Marne	Nord Est 77 – Meaux
78 - Yvelines	Seine Aval
77 - Seine-et-Marne	Sud Seine et Marne
91 - Essonne	Versailles – Saclay – Saint Quentin
78 - Yvelines	

Centre-Val de Loire

18 - Cher	Berry Sologne
28 - Eure-et-Loir	Chartres Métropole
36 - Indre	Châteauroux – Buzançais – Argenton
45 - Loiret	Est du Loiret
37 - Indre-et-Loire	Grand Est Touraine
36 - Indre	Issoudun
45 - Loiret	Nord Loiret
45 - Loiret	Orléans Métropole – Beauce Loirétaine
28 - Eure-et-Loir	Pays de Dreux – Portes Euréliennes d'Île-de-France
41 - Loir-et-Cher	Perche Industrie
28 - Eure-et-Loir	
41 - Loir-et-Cher	Sologne Val de Cher
28 - Eure-et-Loir	Sud Eure-et-Loir

Bourgogne-Franche-Comté

25 - Doubs	Alliances Luxe et Précision Doubs
21 - Côte-d'Or	Auxois Morvan
71 - Saône-et-Loire	Bourgogne Industrie
21 - Côte-d'Or	
71 - Saône-et-Loire	Grand Chalon
39 - Jura	Grand Dole
39 - Jura	Haut-Jura
58 - Nièvre	Nevers Val de Loire
25 - Doubs	Nord Franche-Comté
90 - Territoire de Belfort	
70 - Haute-Saône	Vosges Saonoises
70 - Haute-Saône	
89 - Yonne	Yonne Industrielle

Normandie

61 - Orne	Alençon
76 - Seine-Maritime	Axe Seine
27 - Eure	
14 - Calvados	Caen la mer Industrie
61 - Orne	Collines de Normandie
14 - Calvados	
50 - Manche	Cotentin
76 - Seine-Maritime	Dieppe Côte d'Albâtre
14 - Calvados	Lisieux
27 - Eure	Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure
76 - Seine-Maritime	Vallée de la Bresle – Vimeu*

Hauts-de-France

80 - Somme	Vallée de la Bresle – Vimeu*
61 - Orne	Vallées d'Auge
59 - Nord	Aa – Dunkerque – Flandre
62 - Pas-de-Calais	
80 - Somme	Albert – Amiens
80 - Somme	Baie de Somme Ponthieu – Marquenterre Industries
60 - Oise	Beauvaisis
59 - Nord	Béthune-Bruay et Flandre-Lys
62 - Pas-de-Calais	
62 - Pas-de-Calais	Grand Calais
59 - Nord	Grand-Hainaut Douaisis Cambrésis

*Territoire d'industrie interrégional

02 - Aisne	Haute-Picardie
80 - Somme	
62 - Pas-de-Calais	Lens – Hénin
62 - Pas-de-Calais	Pays Boulonnais
60 - Oise	Pays Compiégnois
62 - Pas-de-Calais	Pays de Saint-Omer
59 - Nord	SCOT Lille Métropole
02 - Aisne	Soissonnais – Valois
02 - Aisne	Sud Aisne
60 - Oise	Sud Oise
02 - Aisne	Thiérache et Pays de la Serre

Grand Est

67 - Bas-Rhin	Alsace Centrale
67 - Bas-Rhin	Alsace du Nord
68 - Haut-Rhin	Colmar Centre Haut-Rhin
88 - Vosges	Epinal – Rambervillers
51 - Marne	Grand Reims
57 - Moselle	Moselle-Est
08 - Ardennes	Nord Ardennes
57 - Moselle	Nord Lorraine
54 - Meurthe-et-Moselle	
10 - Aube	Ouest Champenois
51 - Marne	
51 - Marne	Pays de Châlons
51 - Marne	Pays d'Epervay Terres de Champagne
54 - Meurthe-et-Moselle	Pays du Lunévillois
88 - Vosges	Plaine des Vosges
68 - Haut-Rhin	Sud Alsace
10 - Aube	Sud Champagne
52 - Haute-Marne	Sud Haute-Marne
55 - Meuse	Sud Meuse Nord Haute-Marne
54 - Meurthe-et-Moselle	Terres de Lorraine
88 - Vosges	Trois vallées de Bruyères, Gérardmer, Saint-Dié-des-Vosges
54 - Meurthe-et-Moselle	Val de Lorraine
51 - Marne	Vitry-le-François

Pays de la Loire

44 - Loire-Atlantique	Ancenis Châteaubriant
49 - Maine-et-Loire	Anjou Bleu
85 - Vendée	Bocage vendéen
49 - Maine-et-Loire	Choletais-Mauges
53 - Mayenne	Cœur de Maine
72 - Sarthe	

53 - Mayenne	Laval Agglomération
85 - Vendée	Loire Vendée Océan
44 - Loire-Atlantique	
53 - Mayenne	Mayenne Communauté
53 - Mayenne	Mont des Avaloirs
44 - Loire-Atlantique	Nantes Erdre et Gesvres
53 - Mayenne	Pays de Château-Gontier
72 - Sarthe	Pays du Mans
72 - Sarthe	Sablé – La Flèche
44 - Loire-Atlantique	Saint-Nazaire Loire Estuaire
85 - Vendée	Terres de Montaigu
72 - Sarthe	Trois Rivières
85 - Vendée	Vendée Centre
85 - Vendée	Vendée Grand Sud

Bretagne

22 - Côtes-d'Armor	Baie d'Armor Industrie
56 - Morbihan	Centre Morbihan
22 - Côtes-d'Armor	Dinan Agglomération
29 - Finistère	Finistère
35 - Ille-et-Vilaine	Fougères – Vitré
22 - Côtes-d'Armor	Lannion-Trégor Communauté
56 - Morbihan	Pays de Lorient – Quimperlé
29 - Finistère	
56 - Morbihan	Pays de Vannes
56 - Morbihan	Ploërmel Communauté
35 - Ille-et-Vilaine	Sud Vilaine

Nouvelle Aquitaine

47 - Lot-et-Garonne	Agenais
16 - Charente	Angoulême – Cognac
79 - Deux-Sèvres	Bocage Bressuirais
33 - Gironde	Bordeaux métropole Bassin d'Arcachon nord
24 - Dordogne	Brive – Tulle – Périgord Noir
19 - Corrèze	
23 - Creuse	Creuse Industrie
86 - Vienne	Grand Châtelleraut
33 - Gironde	Grand Libournais
24 - Dordogne	Grand Périgueux – Grand Bergeracois
64 - Pyrénées-Atlantiques	Lacq – Pau – Tarbes*
87 - Haute-Vienne	Limoges et Haute-Vienne
79 - Deux-Sèvres	Loudun Thouars
86 - Vienne	
79 - Deux-Sèvres	Niortais – Haut Val de Sèvre

*Territoire d'industrie interrégional

64 - Pyrénées-Atlantiques	Pays Basque
17 - Charente-Maritime	Rochefort Royan Marennes Oléron
47 - Lot-et-Garonne	Val de Garonne Guyenne Gascogne et Réolais
33 - Gironde	Val de Garonne Guyenne Gascogne et Réolais
47 - Lot-et-Garonne	Val de Garonne Guyenne Gascogne et Réolais

Occitanie

65 - Hautes-Pyrénées	Lacq – Pau – Tarbes*
30 - Gard	Alès
09 - Ariège	Ariège
32 - Gers	Grand Auch – Astarac
12 - Aveyron	Aurillac – Figeac – Rodez*
46 - Lot	
34 - Hérault	
31 - Haute-Garonne	
11 - Aude	Castres Revel Castelnaudary
81 - Tarn	
31 - Haute-Garonne	Comminges – Nestes
65 - Hautes-Pyrénées	
30 - Gard	Gard Rhodanien – Pont du Gard
32 - Gers	Grand Auch – Astarac
11 - Aude	Grand Narbonne
81 - Tarn	Hautes Terres d'Oc
32 - Gers	Interdépartemental Gers – Tarn-et-Garonne
82 - Tarn-et-Garonne	
48 - Lozère	Nord Lozère
66 - Pyrénées-Orientales	Pyrénées Orientales
81 - Tarn	Tarn Nord

Auvergne-Rhône-Alpes

15 - Cantal	Aurillac – Figeac – Rodez*
07 - Ardèche	Ardèche Drôme Nord
26 - Drôme	Ardèche Drôme Nord
01 - Ain	Bassin de Bourg-en-Bresse
69 - Rhône	Beaujolais
38 - Isère	Porte de l'Isère
63 - Puy-de-Dôme	Clermont Arverne Industrie
74 - Haute-Savoie	Grand Annecy
63 - Puy-de-Dôme	Issoire – Brioude
43 - Haute-Loire	
43 - Haute-Loire	Le Puy – Jeune Loire
42 - Loire	Lezoux – Thiers – Ambert – Montbrison

03 - Allier	Montluçon Commentry
38 - Isère	Nord Isère Industrie
01 - Ain	Pays de Gex – Genevois – Pays Bellegardien
74 - Haute-Savoie	Pays d'Evian – vallée d'Abon- dance
74 - Haute-Savoie	
01 - Ain	Plastics Vallée – Oyonnax
26 - Drôme	Rhône Provence Industrie
07 - Ardèche	
03 - Allier	Riom – Vichy
63 - Puy-de-Dôme	
42 - Loire	Roannais Forez
74 - Haute-Savoie	Rumilly Ussets et Rhône
38 - Isère	Saint-Marcellin Vercors Bièvre Isère
38 - Isère	Sud Isère
26 - Drôme	Valence Romans Agglo
73 - Savoie	Vallée de la Maurienne
74 - Haute-Savoie	Vallée de l'Arve
42 - Loire	Vallée du Gier, de l'Ondaine et de Loire Sud

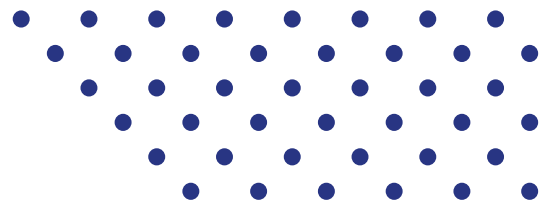
Provence-Alpes-Côte d'Azur

13 - Bouches-du-Rhône	Aix-Marseille-Provence
83 - Var	Est – Var Dracénie – Fayence
05 - Hautes-Alpes	Hautes-Alpes
06 - Alpes-Maritimes	Nice Côte d'Azur
06 - Alpes-Maritimes	Grasse – Cannes – Sophia Anti- polis
83 - Var	Toulon Provence Méditerranée
04 - Alpes-de-Haute-Pro- vence	Val de Durance
84 - Vaucluse	Vaucluse

Corse

2B - Haute-Corse	Grand Bastia – Marana-Golo
2A - Corse-du-Sud	Pays Ajaccien

*Territoire d'industrie interrégional



Territoires d'industrie

LANCEMENT DU TEMPS II 2023-2027

DOSSIER DE PRESSE - 9 NOVEMBRE 2023

Contacts presse

Agence nationale de la cohésion des territoires :
relations.presse@anct.gouv.fr

Direction générale des Entreprises :
01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

